

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-012-12772/22/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etat et le GIP "L'Europe des projets architecturaux et urbains" pour la mise en œuvre du programme POPSU Transitions (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines)

36364

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Lieu de convergence nationale des milieux de la recherche, des élus et des professionnels de l'urbain, la *Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines* (POPSU) croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux politiques publiques territoriales. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances en la matière et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme national de recherche POPSU Transitions est un programme partenarial en études urbaines entre l'État et les espaces urbains en France. Dans chacune des Métropoles et territoires partenaires, il s'appuie sur un consortium associant une équipe d'une dizaine de chercheurs et de jeunes-chercheurs (doctorants ou post-doctorants).

Le programme repose sur des dispositifs locaux de veille, d'observation et d'analyses portés sur chacun des sites. Ils sont animés par une équipe de recherche pluridisciplinaire et la Métropole. Celle-ci est représentée à la fois par ses élus et ses services, auxquels pourront être associés des tiers pour leur expertise (agence d'urbanisme, par exemple). Ces plates-formes visent à construire localement une capacité d'expertise sur les trajectoires de transitions dans les politiques publiques.

Faisant l'objet d'une convention signée entre par l'Etat (représenté par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et le Plan d'Urbanisme, Construction et Architecture - PUCA), le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « L'Europe des projets architecturaux et urbains » (EPAU), et les Métropoles, le programme « POPSU Transitions », qui se déploiera de fin 2022 à fin 2025, s'inscrit dans la continuité des travaux menés au titre des programmes POPSU 1 et 2 et POPSU Métropoles qui ont donné lieu à la constitution d'un socle de connaissances permettant de mieux appréhender les processus de métropolisation. Pour rappel, la Métropole Aix-Marseille-Provence était partenaire du POPSU Métropoles (convention signée en 2018) sur le thème « Les grands paysages comme ressource(s) ».

Sous l'intitulé commun « POPSU Transitions », ce nouveau programme s'attachera à interroger les transitions, pas uniquement sous l'angle de l'urgence écologique, mais dans une conception systémique, intégrant les questions sociales (de cohésion), numériques (de digitalisation), économiques (de relocalisation), politiques (de démocratisation), etc. Une quinzaine de métropoles devraient y adhérer.

Les axes de recherche explorés au plan local déclineront ce cadre commun. Ils seront définis dans la mise en œuvre de la plate-forme locale lors d'un séminaire de co-construction réunissant les représentants de la Métropole et l'équipe de recherche et qui formalisera la finalisation d'une note de problématique. Celle-ci sera discutée lors d'un séminaire d'orientation et validé par le conseil stratégique de POPSU, après audition de l'équipe de recherche et des représentants de la Métropole.

Les axes de recherche sont donc coproduits à deux échelles :

- à l'échelle locale, entre acteurs et chercheurs lors du séminaire de co-construction ;
- à l'échelle nationale, entre les instances de POPSU et la plate-forme locale, lors du séminaire d'orientation.

L'association de la Métropole Aix-Marseille-Provence à ce programme de recherche lui permettra de disposer d'éléments susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire sur les enjeux métropolitains présents et à venir. En effet, à la suite des travaux portés par la Métropole AMP dans le cadre de la Commission Ambition, la Métropole bénéficiera ainsi d'un travail de recherche concerté avec ses élus et ses services, en lien avec les équipes de recherche locales et avec les autres métropoles participant au programme.

Au titre de sa contribution, la Métropole assurera le pilotage de la démarche au niveau local, l'accès des chercheurs aux données utiles ainsi qu'une contribution financière au lancement du programme d'un montant de 70 000 € valable pour la durée du programme.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « L'Europe des projets architecturaux et urbains » (EPAU) pilotera et administrera ce programme au niveau national avec une gouvernance organisée de la façon suivante :

- Un Conseil stratégique, et une équipe permanente sous l'autorité du Directeur général de l'EPAU. Le Conseil stratégique portera une vision globale et assurera la cohérence entre les différentes actions de recherche.
- Un comité des partenaires qui se réunira de manière annuelle, au sein duquel la Métropole est invitée à désigner un représentant élu et un acteur référent au sein des services techniques.

L'État, quant à lui définit les objectifs et caractéristiques nationales du programme POPSU Transitions, définit les règles communes du pilotage et contribue également au financement ainsi qu'à la diffusion des résultats.

Il est donc proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le Groupement d'Intérêt Public « L'Europe des projets architecturaux et urbains » (EPAU) à hauteur de 70 000 €.

La présente délibération s'appuie sur une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de Métropole définissant les modalités de participation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Commission Ambition a choisi de mettre les questions de transitions au cœur de la revisite stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence issue de la Loi 3DS ;

- Que le nouveau programme national POPSU, qui a pour objectif de constituer une plateforme d'observation ciblée sur les enjeux de Transition des Métropoles, est un apport important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et le développement de ses projets.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Groupement d'Intérêt Public L'Europe des projets architecturaux et urbains (EPAU) et l'Etat (représenté par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et le Plan d'Urbanisme, Construction et Architecture - PUCA) pour la mise en œuvre du programme « POPSU Transitions ».

Article 2 :

La contribution de la Métropole dans ce programme s'élève à 70 000 euros TTC sur l'exercice 2022.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous-Politique B311 – Nature 6228 – Fonction 032.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT